



Fédération des
Chasseurs
de la Haute-Vienne

RESULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

1. Procès-verbal de l'assemblée générale 2023

Les adhérents ont adopté à l'unanimité le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023.

2. Clôture de l'exercice comptable 2022-2023 et affectation des résultats

Les adhérents ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023 et l'affectation des résultats aux comptes de réserve, soit un excédent de 86 118 € au compte général de la Fédération et un déficit de 173 328 € au compte d'Indemnisation des Dégâts de grand gibier.

3. Budget 2024-2025

Les adhérents ont approuvé à l'unanimité le budget prévisionnel 2024-2025 et le rapport financier présentés par le Trésorier.

4. Cotisations fédérales pour la saison de chasse 2024-2025

Les adhérents ont adopté à la majorité les cotisations proposées en CHOIX 1.

Types de cotisations :		CHOIX 1 :	CHOIX 2 :
Cotisation annuelle du chasseur		103 €	103 €
Adhésion annuelle ACCA, AICA & Chasse privée		206 € + 0,02 €/ha	206 € + 0,02 €/ha
Adhésion annuelle des PARC, ENCLOS		30 €	30 €
Bracelet cerf		60 €	60 €
Bracelet faon de cerf		40 €	60 €
Bracelet sanglier		Gratuit	30 €
Bracelet chevreuil		15 €	15 €
Bracelet daim		10 €	10 €
Bracelet pour PARC, ENCLOS		5 €	5 €
Contribution Territoriale Dégâts → Part mutualisée selon surface d'adhésion	< 100 ha	70 €	70 €
	101 à 200 ha	140 €	140 €
	201 à 400 ha	210 €	210 €
	401 à 800 ha	280 €	280 €
	801 à 1600 ha	350 €	350 €
	1601 à 3200 ha	420 €	420 €
	3201 à 6400 ha	490 €	490 €
	> 6401 ha	560 €	560 €
→ Part proratisée à la surface boisée du territoire	au titre de l'unité de gestion	0,11 € à 2,70 €/ha boisé	0,18 € à 1,51€/ha boisé
	au titre de la commune	0,00 € à 2,03 €/ha boisé	0,00 € à 0,80 €/ha boisé

► **Détail du dépouillement à bulletins secrets :** CHOIX 1 : 6407 voix (81,92 %)
CHOIX 2 : 1414 voix (18,08 %)
BLANCS : 25 voix
NULS : 114 voix

5. Nouveau Contrat de services pour les territoires

Les adhérents ont adopté à la majorité un nouveau *Contrat de Services pour les Territoires* comprenant :

- une assurance responsabilité civile
 - une protection juridique,
 - une garantie accident corporel,
 - une analyse trichine sanglier,
 - un accès aux subventions fédérales pour l'aménagement et la gestion des territoires
- } couvrant toutes leurs activités et souscrites chez TERRASSUR.

Ce nouveau contrat de services, dont la souscription demeure toujours volontaire, sera proposé prix de 180€/adhérent + 40 €/territoire + 0,05 €/ha.

Ex : 1 ACCA totalisant une surface de 3000 hectares.....→ 180 € + (1 x 40 €) + (3000 x 0,05 €) = 370 €

Ex : 2 Territoires totalisant une surface de 300 hectares → 180 € + (2 x 40 €) + (300 x 0,05 €) = 275 €

► **Détail du dépouillement à bulletins secrets :**

POUR :	6863 voix	(90,27 %)
CONTRE :	740 voix	(9,73 %)
BLANCS :	154 voix	
NULS :	187 voix	

6. Cooptation d'un nouvel élu au sein du conseil d'administration fédéral

Conformément à l'alinéa 40 des statuts de la Fédération, les adhérents ont validé à la majorité la cooptation de Monsieur Jean-Paul LAVAUD en tant que représentant de l'arrondissement de Bellac.

► **Détail du dépouillement à bulletins secrets :**

POUR :	7244 voix	(92,48 %)
CONTRE :	589 voix	(7,52 %)
BLANCS :	89 voix	
NULS :	112 voix	

7. Mise à jour du « Règlement Intérieur & de Chasse des ACCA/AICA »

Considérant que les différents arrêtés préfectoraux réglementant les saisons de chasse sont systématiquement publiés par l'administration après les assemblées générales de la Fédération, les adhérents ont à l'unanimité donné un mandat permanent au conseil d'administration de la Fédération pour mettre à jour le modèle de Règlement Intérieur et de Chasse opposable chaque saison à toutes les ACCA et AICA de la Haute-Vienne.

8. Poursuite et renforcement de l'opération « Permis de chasser à 0 € »

Considérant l'importance capitale du recrutement de nouveaux chasseurs pour stabiliser la démographie des adhérents en Haute-Vienne, les adhérents ont décidé à l'unanimité de poursuivre l'opération *Permis de chasser à 0 €* et de la renforcer par une stratégie visant à mieux fidéliser les nouveaux chasseurs au cours de leur deuxième saison de chasse (réduction de 50 € sur leur deuxième validation, accompagnement pour l'accueil sur les territoires, parrainage par des chasseurs expérimentés).